



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES

Association loi 1901 créée en 1997
reconnue d'intérêt général
Web : www.refuge-asclaf.fr - Mail : contact@refuge-asclaf.fr

Siège social :
7 Rue Julien Chailloux – 94260 Fresnes
Téléphone : 07 83 63 21 60

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE 18 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le samedi 18 septembre, à quinze heures, au Centre Henri Thellier, sis 18 rue Auguste Daix 94260 Fresnes, se sont réunis les adhérents de l'association ASCLAF.

Il a été constaté sur la liste d'émargements que 23 adhérents étaient présents et 27 représentés ; aucun quorum n'étant nécessaire, les adhérents présents et représentés peuvent délibérer valablement. L'Assemblée est présidée par Madame Dominique HELIN en qualité de présidente en exercice de l'ASCLAF.

Ettaient présents les membres du conseil d'administration suivants :

- Mme Dominique HELIN, Présidente,
- Mme Frédérique DESPLANQUES, Trésorière,
- Mme Evelyne DUBIEL, Référente Placement,
- Mme Carole MAURO.

Ettaient absentes :

- Mme Emilie CORRE,
- Mme Anne SAOUZANET, Trésorière Adjointe,
- Mme Nicole VALLADEAU, Secrétaire.

La présidente ouvre la séance à 15 heures en souhaitant la bienvenue aux adhérents et bénévoles, rappelant combien leur aide est précieuse et indispensable à la continuité de l'ASCLAF ainsi qu'au fonctionnement du refuge. Madame HELIN tient particulièrement à remercier le travail et l'investissement des bénévoles qui ont toujours été présents et ce même pendant la crise sanitaire due à la COVID, à leur dévouement sans compter leurs heures passées pour le bien-être de nos pensionnaires et l'évolution du refuge.

Elle présente l'ordre du jour suivant :

- Point sur les membres du Conseil d'Administration
- Informatisation de la gestion du refuge
- Compte-rendu moral 2020 et bilan financier 2020
- Projets pour 2022.

1^{er} point de l'ordre du jour :

Point sur les membres du Conseil d'Administration

Après plus de dix ans en tant que Trésorière de l'Association, Mme Ginette LAHAYE a démissionné de son poste pour raison de santé.

Nous tenons à remercier Mme LAHAYE pour sa présence, son engagement, son dynamisme et toutes les actions menées tout au long de ces années pour le bien-être de nos petits félins.

Madame Anne SAOUZANET, bénévole depuis plus de quinze ans, et Madame Emilie CORRE nous ont également fait part de leur démission du Conseil d'Administration.

Nous remercions Mme Emilie CORRE et Mme Anne SAOUZANET pour leur implication et leurs actions réalisées au sein de l'ASCLAF.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'Association et de l'Article 2 du Règlement Intérieur de l'ASCLAF, le Conseil d'Administration pourvoit à leur remplacement parmi les membres élus du Conseil d'Administration. Les personnes ainsi désignées exerceront leur fonction pour la durée du mandat qui reste à courir.

2^{ème} point de l'ordre du jour :

Informatisation de la gestion du refuge

Cette année 2020 a vu la gestion du refuge s'informatiser afin de gagner en efficacité et en réactivité et nous dégager ainsi plus de temps pour nous consacrer à nos chats. Des groupes de discussion ont été créés sur les plates formes DISCORD et WHATSAPP ce qui nous permet par exemple pour le groupe "TRAPPAGE" d'intervenir dans les meilleurs délais après signalement d'errance d'un chat. Il existe aussi les groupes, prise de RDV vétérinaire, Référente d'adoption (qui suivent l'évolution d'un chat pour voir s'il est prêt pour l'adoption) Référente FA (qui recherche des famille d'Accueil et en font le suivi) Référente Refuge (bénévole(s) qui chapotent les nouveaux arrivés et font remonter des informations importantes aux autres groupes). Bricolage (ex évier bouché), Liste De Courses (pour les réapprovisionnements) etc

Un groupe "SOINS" a également été mis en place regroupant des bénévoles qui viennent 7 jours sur 7, matin, midi et soir si besoin, pour procurer à nos protégés nécessaires soins et médicaments. Un compte rendu est fait à chaque passage du bénévole « soigneur » ce qui permet d'être informés de l'évolution de nos petits malades.

3^{ème} point de l'ordre du jour

Le compte rendu moral 2020

Avant que Madame MAURO débute le compte rendu moral 2020, Madame Dominique HELIN souhaite faire un aparté et en profiter pour faire un rappel sur l'IDENTIFICATION (tatouage et/ou puce électronique) afin que vous soyez les ambassadeurs ou ambassadrices pour diffuser ce message. Encore beaucoup de personne ne savent pas que l'identification des CHATS, CHIENS, FURETS est **obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012**. De nombreux chats perdus que nous avons trouvés n'étaient pas identifiés.

Un rappel est fait qu'un animal non identifié recueilli en fourrière peut être euthanasié au bout de 8 jours si personne ne vient le récupérer.

Madame MAURO prend la parole et nous rapporte le nombre d'interventions réalisées cette année 2020 par les bénévoles de l'Association, soit :

- 298 stérilisations dont + de 20 % de chats libres,
- 312 adoptions,
- Chats recueillis et rendus à leur propriétaire, chats décédés sur la voie publique.

Comme les années précédentes, tout ceci n'a pu être réalisé que grâce au soutien financier (adhésions et dons) de tous les membres ainsi qu'à l'effort collectif de tous nos bénévoles et familles d'accueil sans lesquels l'ASCLAF ne pourrait continuer à fonctionner.

Remerciement est fait à la municipalité de Fresnes pour la mise à disposition du terrain, de la maison et de bien d'autres services ainsi que les communes voisines donnant des subventions.

Les interventions de l'ASCLAF ont été à nouveau très variées tout au long de cette année 2020 et nous avons malheureusement enregistré un nombre **RECORD** d'abandons. Nous sommes intervenus sur des communes limitrophes en dehors de notre

périmètre habituel (Fresnes – L'Hay les Roses – Chevilly Larue – Rungis) pour des chats errants et surtout des chats nécessitant des soins importants. *Un grand merci à notre cabinet vétérinaire des docteurs de la CHAPELLE et PAPIN sur Chevilly Larue qui ont toujours répondu présents pour prendre des chats en grandes difficultés.*

Il est rappelé que les frais vétérinaires engagés pour la stérilisation des chats libres restent à la charge de l'association, la plupart de ces chats étant trop sauvages pour être adoptés.

L'association a toujours un grand besoin de bénévoles pour aider à l'entretien du refuge, mais aussi de familles d'accueil qui accepteraient d'accueillir des chatons ou chats ayant besoin de soins particuliers le temps de leur trouver un foyer ou le temps de leur convalescence. A ce jour, l'ASCLAF compte plus d'une quinzaine de familles d'accueil.

Cette année la pandémie COVID a fortement impacté l'activité du refuge.

Le compte rendu moral 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu financier 2020

La Présidente donne la parole à la Trésorière qui nous donne le bilan suivant :

RECETTES 2020				
PARTICIPATION	ADHESIONS	SUBVENTIONS	DONS	TOTAL ANNUEL
41.298,00	12.775,00	2.250,00	42.321,24	98.644,24

DEPENSES 2020				
NOURRITURE	FRAIS DIVERS	PTT	VETERINAIRES	TOTAL ANNUEL
8.243,69	4.906,87	1.587,49	70.418,37	85.156,42

Le bilan financier a été présenté à l'ensemble des membres présents et approuvé à l'unanimité.

4^{ème} point de l'ordre du jour :

Projets pour 2022

Poursuivre notre action d'aide aux chats libres ou abandonnés afin d'aviser et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la cause animale.

Lutter contre la maltraitance (cette année, nous avons eu un cas et nous avons porté plainte). *Il faut savoir que le commissariat d'ANTONY a des policiers qui sont spécialisés dans la maltraitance animale.*

Continuer d'informer de la nécessité de stériliser les chats afin d'éviter une trop grande prolifération suivie inévitablement d'une grande misère animale.

Continuer l'amélioration de l'habitat pour le bien être des chats du refuge par la réalisation de travaux (rafraichissement des peintures, entretien du terrain, rangement,)

Sensibiliser les personnes et leur expliquant que la décision d'adopter doit être murement réfléchi

Participer à des collectes de dons (nourriture, litières, etc....) auprès de différentes enseignes.

Les actions et projets pour 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

Ce présent Procès-Verbal a été établi, en 3 exemplaires, pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Fresnes, le 29/09/2021


La Présidente
Mme Dominique HELIN


La secrétaire de séance
Mme Frédérique DESPLANQUES